

Comité du programme et budget

Trente-troisième session
Genève, 13 – 17 septembre 2021

ADDITIF À LA MISE À JOUR SUR LA SITUATION ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES CONCERNANT L'ÉLABORATION DU MANDAT RELATIF À L'ÉVALUATION DES BUREAUX EXTÉRIEURS DE L'OMPI EN 2021

établi par le Secrétariat

Le présent document (WO/PBC/33/13 Add.) contient la communication reçue par le Secrétariat après le 27 août 2021 concernant la note C. N 4078 invitant tous les États membres intéressés à faire part de leurs observations sur le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021.

[L'additif à la Mise à jour sur la situation et l'état d'avancement des contributions des États membres concernant l'élaboration du mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI en 2021 suit]

**Observations de l'Iran (République islamique d') concernant le mandat relatif à
l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI**



*Mission Permanente
de la République Islamique d'Iran
auprès des Nations Unies
et des autres Organisations Internationales à Genève*

In the Name of God, the Compassionate, the Merciful

Ref. 2050/886130

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran to the United Nations Office and other international organizations in Geneva presents its compliments to the World Intellectual Property Organization (WIPO) and with reference to the latter's Note Verbale No. C. N 4078 dated 30 July 2021, has the honor to transmit the comment of the Islamic Republic of Iran concerning the preparation of the terms of reference for evaluation of WIPO external offices.

The Permanent Mission of the Islamic Republic of Iran avails itself of this opportunity to renew to the World Intellectual Property Organization the assurances of its highest consideration.



World Intellectual Property Organization (WIPO)
34, Chemin des Colombettes
1211 GENEVA
Email: assemblies.secretariat@wipo.int

Les bureaux extérieurs de l'OMPI peuvent jouer un rôle crucial dans le développement du système de propriété intellectuelle des pays hôtes et la prestation de programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités en faveur des pays en développement.

Le mandat relatif à l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI doit être rédigé de manière à définir clairement et précisément ses objectifs, fonctions et missions afin de prévenir toute divergence d'interprétation future.

Les principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, qui constituent le principal document à cet égard, ont été adoptés par l'Assemblée générale en 2015. Conformément aux principes directeurs, la taille et les résultats de l'ensemble du réseau de bureaux extérieurs doivent être évalués.

Conformément au paragraphe 22 des principes directeurs, déterminant le cadre général de l'évaluation du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI, les résultats de l'ensemble du réseau des bureaux extérieurs seront évalués par le PBC. Le PBC pourra demander l'assistance des vérificateurs externes des comptes de l'OMPI ou d'évaluateurs externes indépendants. Nous estimons que l'évaluation par des évaluateurs externes indépendants est une meilleure option étant donné que les vérificateurs des comptes traitent principalement des questions financières alors que l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI n'est pas une question financière en soi et englobe dans une large mesure les fonctions et le rôle général des bureaux extérieurs. Par conséquent, nous proposons la création d'un comité composé de trois ou cinq évaluateurs externes indépendants (par exemple, un évaluateur issu Groupe des Nations Unies sur l'évaluation et d'autres provenant d'institutions similaires) qui sera chargé de l'évaluation.

Dans la politique d'évaluation de l'OMPI de 2016 (sur laquelle s'appuyait la Division de la supervision interne), l'utilisation de méthodes centralisées et décentralisées pour l'évaluation a été réaffirmée. Cette approche serait utile pour l'évaluation des bureaux extérieurs de l'OMPI et pourrait être incorporée dans le mandat.

Une partie du rapport du vérificateur externe des comptes de l'OMPI en 2020 (WO/PBC/31/3) contenait des recommandations concernant les bureaux extérieurs. Conformément à la décision prise par le Comité du programme et budget en 2020, les recommandations du vérificateur externe des comptes devraient être prises en considération dans l'établissement du mandat des bureaux extérieurs. Il conviendrait de tenir dûment compte de certaines des recommandations figurant dans le rapport.

[Fin de l'annexe et du document]